Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)



31 octobre 2013

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

PROJET DE REGLEMENT

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

Index

Projet de règlement	2
Tableau annexe au règlement	5

PROJET DE REGLEMENT

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

Article 1er

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2014, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés	17.871,00	17.871,00
Crédits dissociés	150,00	42,00
TOTAUX	18.021,00	17.913,00

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent règlement.

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er}, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluses).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer des créances n'excédant pas 6.500 EUR (TVAC) à l'aide d'avances de fonds imputées aux allocations de base 10.00.12.11 et 11.21.12.03.

Article 4

Par dérogation à l'article 40, § 1er, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Article 5

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Article 6

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent règlement et relatives aux :

10.00.11.03 Rémunération du personnel statutaire

10.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel

10.00.11.05 Frais liés au personnel

10.00.11.06 Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex CFC

10.00.11.30 Pensions pour cause d'inaptitude

10.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours

10.00.12.02 Frais de gestion du personnel

10.00.12.03 Frais de formation du personnel

10.00.12.04 Frais liés à l'informatisation de l'administration

10.00.12.11 Frais de fonctionnement

10.00.12.12 Frais de location (loyers)

10.00.12.13 Frais de location simple (photocopieurs ...)

- 10.00.74.01 Dépenses patrimoniales
- 10.00.74.02 Achat de matériel informatique et bureautique
- 11.11.33.03 Subvention en faveur des arts du cirque
- 11.12.12.01 Prestation de Tiers frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et de personnes étrangères à l'administration
- 11.21.12.03 Autres dépenses de promotion, diffusion (ludothèques)
- 11.21.74.01 Jeunesse, ludothèque Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la Cocof
- 11.24.12.01 Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration
- 11.24.12.04 Frais d'impression
- 11.30.12.01 Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration
- 11.30.12.02 Promotion de l'enseignement, diffusion et publication
- 11.61.12.01 Prestations de tiers
- 11.61.12.02 Dépenses de fonctionnement du Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP)
- 11.61.33.01 Subventions aux associations

Article 7

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le règlement et reprises ci-après :

- 10.00.33.01 Dotation au Service social
- 11.11.33.01 Subventions aux associations (secteur privé)
- 11.11.33.03 Subventions en faveur des arts du cirque
- 11.11.33.04 Subvention à l'asbl CFC Editions

- 11.11.33.05 Support de la politique culturelle en général Subvention à l'asbl « Promouvoir les cultures à Molenbeek PCM asbl (Métropole Culture Wallonie-Bruxelles 2014)
- 11.11.33.06 Support de la politique culturelle en général subvention dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel Infrastructures culturelles subvention pour intérêts
- 11.11.43.01 Subventions aux associations (secteur public)
- 11.11.43.20 Soutien à la création de maisons locales des cultures
- 11.11.43.21 Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)
- 11.11.53.21 Infrastructures culturelles subvention pour amortissements
- 11.11.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 11.12.33.01 Subventions aux associations
- 11.12.33.02 Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public
- 11.13.33.01 Subventions aux associations
- 11.13.33.02 Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture
- 11.13.33.03 Subvention à l'asbl Centre de Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles
- 11.13.43.22 Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales
- 11.13.63.21 Subventions d'investissement aux bibliothèques communales
- 11.13.63.22 Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères
- 11.14.33.01 Subventions aux associations
- 11.15.33.01 Subventions aux associations
- 11.15.33.02 Subventions à l'asbl CIVA
- 11.16.33.01 Subventions aux associations

11.16.33.02 Subvention Télé-Bruxelles	11.30.33.01 Subventions aux associations (secteur privé)
11.17.33.01 Subventions aux Centres culturels reconnus	11.41.33.01 Subventions aux associations en matière d'éducation permanente
11.17.33.02 Subventions aux Halles de Schaerbeek	11.41.33.02 Subventions aux associations d'éducation permanente
11.21.33.01 Subventions aux associations en matière de jeunesse	11.61.33.01 Subventions aux associations
11.21.33.02 Subventions aux associations en matière de ludothèques	Article 8
11.21.33.03 Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée, imputée à l'allocation de base :
•	AB 11.11.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
11.21.52.01 Subventions pour aménagement ou amélioration des installations	peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.
11.22.33.01 Subventions aux associations	
11.22.33.02 Subventions aux clubs sportifs	Article 9
11.22.33.03 Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	Le présent règlement entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2014.
11.23.33.01 Subventions aux associations	Bruxelles, le 31 octobre 2013
11.23.41.01 Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)	Au nom du Collège,
, ,	Le Membre du Collège chargé du Budget,
11.24.33.01 Subventions aux associations (secteur privé)	Christos DOULKERIDIS

TABLEAU ANNEXE AU REGLEMENT

							Initial	
BUDGET 2014 Règlement (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Sec95	Crédits	2013	Initial 2014
Division 10 ADMINISTRATION								
D. A. DEMUNEDATION								
Prog. 0 : REMUNERATION								
Rémuneration du personnel statutaire	10	0	0	11 02	11.10	and	2.692	2 745
Rémuneration du personnel contractuel	10	0	0		11.10	cnd cnd	311	2.745 426
Frais liés au personnel	10	0	0		11.11	cnd	115	
'	10	U		11.00	' ' ' ' '	GIIG	113	'''
Charges et provisions de pensionsdes agents provenant de l'ex-CFC	10	0	0	11.06	11.20	cnd	1.451	1.492
Pensions pour cause d'inaptitude	10	0	0	11.30	11.20	cnd	79	75
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	12.11	cnd	4	4
frais de gestion du personnel	10	0	0		12.11	cnd	68	70
Frais de formation du personnel	10	0				cnd	16	
Fais liés à l'informatisation de l'administration	10	0			12.11	cnd	12	
Frais de fonctionnement	10	0			12.11	cnd	313	
Frais de location (loyers)	10	0			12.12	cnd	212	
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0			12.13	cnd	20	
Dotation au Service Social	10	0			33.00	cnd	93	
Depenses patrimoniales Achat de materiel informatique et bureautique	10	0	0		74.22	cnd	9	9
Totaux pour le programme 0	10	U	U	74.02	74.22	cnd cnd	5.400	5.609
Totaux pour la division organique 10						cnd	5.400	5.609
Division 11 JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-						GIIG	3.400	3.003
VISUEL ET ENSEIGNEMENT								
Prog. 1 : CULTURE								
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN GENERAL								
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	1	12.02	12.11	cnd	38	38
Dépenses de toute nature pour l'organisation ou la coordination du plan culturel prévu dans l'accord de majorité de la Cocof 2009-2014	11	1	1	12.03		cnd	0	۱ ،
Subventions aux associations (secteur prive)	11	1	1		33.00	cnd	379	429
Subvention en faveur des arts du cirque	11	1	1		33.00	cnd	116	
Subvention a l'asbl CFC Editions	11	1	1		33.00	cnd	253	
Support de la politique culturelle en général- Subvention à l'asbl								
« Promouvoir les cultures à Molenbeek- PCM asbl (Métropole Culture								
Wallonie-Bruxelles 2014)	11	1	1	33.05	***	cnd	100	250
Support de la politique culturelle en général- Subvention dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Culturel	11	1	1	33.06	***	cnd	50	150
Infrastructures culturelles: subvention pour interêts	11	1	'		21.10	cnd	12	
Subventions aux associations (secteur public)	11	1	1		43.20	cnd	82	
Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1	'		43.20	cnd	208	
Subventions aux communes (Fêtes du 27 septembre)	11	1			43.20	cnd	30	
Infrastructures culturelles: subvention pour amortissements	11	1	1		91.10	cnd	27	27
Dotation au SGS Bâtiments	11	1	1		61.31	cnd	621	420
Totaux pour l'activité 1						cnd	1.916	2.012
Act. 2 : DANSE, MUSIQUE, THEATRE								
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements,séjours,)des								
membres de l'administration et des personnes étrangères à			_	40.04		am -1] _	_
l'administration	11	1	2		10.44	cnd	3	3
Depenses de promotion, diffusion, publication Subventions aux associations	11	1	2		12.11	cnd	4.070	4070
Subventions aux associations Subventions aux associations actives en matiere de theatre pour le	11	1	2	33.01	33.00	cnd	1.378	1378
jeune public	11	1	2	33.02	33.00	cnd	171	171
Totaux pour l'activité 2						cnd	1.559	

Act. 3 : LIVRE, LITTERATURE ET LANGUE FRANCAISE								
Depended de promotion diffusion sublication		_	_	40.00	40.44			
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1			12.11	cnd	15	15
Subventions aux associations	11	1			33.00	cnd	422	422
Subventions aux bibliotheques et associations s'occupant de la lecture.	11	1			33.00	cnd	99	99
de Bruxelles	11	1			33.00	cnd	45	45
Subvention de fonctionnement aux bibliotheques communales. Subvention d'investissement aux bibliotheques communales.	11	1	3		43.20	cnd	337	342
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales.	11	1	3	63.21	51.11	cnd	248	268
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat						caa	0	0
de livres en langue étrangères	11	1	3	63.22	51.11	cnd	75	50
Totaux pour l'activité 3			_			cnd	1.241	1.241
						caa	0	0
Act. 4 : HISTOIRE, PATRIMOINE IMMATERIEL et TRADITIONS								
POPULAIRES								
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	4		12.11	cnd	0	0
Subventions aux associations	11	1	4	33.01	33.00	cnd	30	30
Totaux pour l'activité 4						cnd	30	30
Act. 5 : ARTS PLASTIQUES, MUSEES								
					l			
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5		12.11	cnd	10	10
Subventions aux associations Subvention a l'ASBL CIVA	11	1	5		33.00	cnd	510	510
	11	1	5	33.02	33.00	cnd	121	121
Totaux pour l'activité 5						cnd	641	641
Act. 6 : AUDIO-VISUEL								
Depenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	12.11	cnd	18	18
Frais de fonctionnement du service de pret de materiel	11	1			12.11	cnd	59	30
Subventions aux associations	11	1	6		33.00	cnd	460	460
Subvention a Tele-Bruxelles	11	1	6		33.00	cnd	2.657	2.750
Audio-Visuel – Achat de biens durables pour le service de prêt de	''	'		33.02	33.00	Crita	2.007	2.750
matériel audiovisuel	11	1	6	74.01	****	cnd	0	29
Totaux pour l'activité 6						cnd	3.194	3.287
Act. 7 : CENTRES CULTURELS								
Subventions aux Centres Culturels reconnus	11	1	7	33.01	33.00	cnd	363	363
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	33.02	33.00	cnd	85	85
Totaux pour l'activité 7						cnd	448	448
Totaux pour le programme 1						cnd	9.029	9.218
						caa	0	0
Prog. 2 : SPORTS ET JEUNESSE								
Act. 1 : JEUNESSE, LUDOTHEQUES								
Autres depenses de promotion, diffusion, jeunesse	11	2			12.11	cnd	6	6
Autres depenses de promotion, diffussion ludotheques	11	2			12.11	cnd	15	15
Subventions aux associations en matiere de jeunesse	11	2			33.00	cnd	253	253
Subventions aux associations en matiere de ludotheques	11	2			33.00	cnd	83	83
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2			33.00	cnd	44	44
Subventions pour amenagement ou amelioration des installations	11	2	1	52.01	52.10	cnd	17	17
Jeunesse, ludothèques-Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la Cocof		_	_	74.04	****	on d	_	_
Totaux pour l'activité 1	11	2	1	74.01		cnd cnd	419	419
Act. 2 : SPORTS						GIIU	419	419
10201 01(10								
Depenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	12.11	cnd	50	50
Subventions aux associations	11	2			33.00	cnd	320	357
Subventions aux clubs sportifs	11	2			33.00	cnd	176	176
Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11	2			33.00	cnd	116	116
		-	~	55.00		5		
Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin	11	2	2	33.04		cnd	180	180
Totaux pour l'activité 2						cnd	842	879
	_				-	•		

Act. 3 : PETITE ENFANCE								
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,) des								
membres de l'administration et des personnes etrangeres a				40.04		l .	4.0	4.0
l'administration	11	2	3	12.01	12.11	cnd	10	10
Depenses d'organisation, promotion, diffusion, publication	4.4	_	,	40.00	12.11	caa	22	0
Subventions aux associations	11	2	3		33.00	cnd	22	22
Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)	11	2	3			cnd cnd	224	224 2
Totaux pour l'activité 3	11		3	41.01		-	258	258
Totaux pour ractivité 5						cnd	258	258 0
Act. 4 : EDUCATION A LA CULTURE						caa	U	U
ACI. 4 : EDUCATION A LA CULTURE								
Description to the Control of the Co								
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a								
l'administration	11	2	4	12.01	***	cnd	9	11
Education à la culture – la culture a de la classe	11	2	4			ce	0	150
		_				СО	0	20
Frais d'impression	11	2	4	12.04	***	cnd	1	1
Subventions aux associations (secteur prive)	11	2	4	-	***	cnd	504	490
Totaux pour l'activité 4			 			cnd	514	502
·						ce	0	150
			 			со	0	20
Totaux pour le programme 2						cnd	2.033	2.058
rom Promotive and						се	0	150
						со	0	20
						caa	0	0
						caa	U	U
Prog. 3 : EDUCATION A LA CULTURE								
Flog. 3 . EDOCATION A LA COLTONE								
Accompagnement des prejets Animiaction	4.4	2	0	12.03			0	0
Accompagnement des projets Anim'action	11	3	U	12.03		ce co	0 38	0 22
Totaux pour le programme 3						cnd	0	0
Total to programmo o						ce	0	0
						co	38	22
Prog. 4 : EDUCATION PERMANENTE,ACTIVITES SOCIO-						CO	30	22
CULTURELLES								
Act. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE								
Autres depenses de promotion, diffusion, publication	11	4	1	12.02	12.11	cnd	5	5
Subventions aux associations en matiere d'education permanente					33.00			5
Subsides aux associations d'education permanente	11 11	4	'		33.00	cnd cnd	201 376	201 376
Totaux pour l'activité 1	11	4	'	33.02	33.00	cnd	582	582
Totaux pour le programme 4						cnd	582	582
Prog. 6 : ACTIVITES PARA-SCOLAIRES A CARACTERE						CHU	362	302
PEDAGOGIQUE								
Prestations de tiers	11	6	1	12 01	12.11	cnd	0	0
pédagogique (CBDP)	11	6	'		12.11	cnd	30	30
Dépenses de promotion, diffusion,publication	11	6	1	12.02	14.11	cnd	0	ა∪ ∩
Subventions aux associations	11	6	1		33.00	cnd	374	374
Totaux pour le programme 6			·	00.01	00.00	cnd	404	404
Totaux pour la division organique 11						cnd	12.048	12.262
Totalan pour la division organique 11							12.046	150
						ce	_	
						co	38	42
Totally nour la hudget	1					caa		47.074
Totaux pour le budget						cnd	17.448	17.871
						ce	0	150
						СО	38	42
						caa	0	0